

La Commission paritaire nationale emploi et formation (CPNEF) de l'audiovisuel regroupe les organisations représentatives des employeurs et des salariés des 4 secteurs de l'audiovisuel :

- Production audiovisuelle et cinéma
- Télédiffusion
- Radiodiffusion
- Prestation technique image et son



A QUOI SERT LA CONTRIBUTION AUDIOVISUELLE DE 0.004%* ?



Cette contribution (0.004%* de la masse salariale des entreprises audiovisuelles) permet à la CPNEF de l'audiovisuel d'accomplir ses missions au service des entreprises et des salariés.



Définir

la politique de formation pour l'ensemble de l'audiovisuel



Observer

l'emploi dans l'audiovisuel



Inform

sur les métiers et leurs évolutions



Créer

des certifications pour répondre aux besoins des entreprises



+ d'infos sur www.cpnef-av.fr

Commission
paritaire nationale
emploi formation
de l'audiovisuel

cpnef
audiovisuel